



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9833^e séance

Mercredi 8 janvier 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Bendjama	(Algérie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	Danemark	M ^{me} Lassen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Shea
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Dharmadhikari
	Grèce	M. Sekeris
	Guyana	M ^{me} Persaud
	Pakistan	M. Akram
	Panamá	M. Alfaro de Alba
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. George
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Somalie	M. Yusuf

Ordre du jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République populaire démocratique de Corée et du Japon à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, M. Khaled Khiari, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : Le 6 janvier à midi, heure locale, la République populaire démocratique de Corée a procédé au tir de ce qu'elle a décrit comme un nouveau type de missile balistique hypersonique de portée intermédiaire, chargé d'un planeur hypersonique. Selon la déclaration officielle de la République populaire démocratique de Corée, le missile a suivi la trajectoire prédéterminée à une vitesse correspondant à 12 fois la vitesse du son, avant de s'abîmer en mer. Tout en affirmant que ce tir n'avait eu aucune incidence négative sur la sécurité des pays voisins, la République populaire démocratique de Corée n'a, hélas, émis aucune notification relative à la sécurité de l'espace aérien ou maritime.

Selon le communiqué, ce système peut « porter un grave coup militaire à un rival en brisant efficacement toute barrière défensive dense ». Les planeurs hypersoniques peuvent atteindre plus de cinq fois la vitesse du son et effectuent des manœuvres d'évitement, ce qui rend les mesures de défense contre de telles armes beaucoup plus difficiles.

Le tir d'un nouveau missile balistique par la République populaire démocratique de Corée est très préoccupant. Il s'agit du quatrième tir d'un missile balistique à portée intermédiaire depuis le début de l'année 2024. Durant la même période, la République populaire démocratique de Corée a également effectué des tirs d'un missile balistique intercontinental et de plusieurs missiles balistiques à courte portée. Elle a également essayé de lancer un satellite de reconnaissance militaire.

En outre, les informations faisant état de l'existence d'une installation d'enrichissement de l'uranium à Kangson, qui n'a pas été déclarée, et la poursuite de la mise en service du réacteur à eau légère de Yongbyon constituent des violations manifestes des résolutions du Conseil de sécurité, tout comme la poursuite des tirs de missiles recourant à la technologie des missiles balistiques.

La République populaire démocratique de Corée œuvre activement à l'acquisition de nouvelles capacités militaires, conformément à son plan quinquennal de développement militaire actuel, qui entre dans sa dernière année en 2025. Ce plan prévoit la mise au point de ce que la République populaire démocratique de Corée appelle des armes nucléaires tactiques, à savoir des têtes nucléaires de très gros calibre, divers types de missiles balistiques à portée intermédiaire et de missiles balistiques à longue portée, des satellites de reconnaissance militaire et un sous-marin à propulsion nucléaire, entre autres. À la fin du mois de décembre, à la session plénière de fin d'année du parti au pouvoir, la République populaire démocratique de Corée a souligné que le plan quinquennal devrait être mené à bon terme avant la fin de l'année 2025.

La poursuite obstinée par la République populaire démocratique de Corée de ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques continue de saper le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Elle aggrave également les tensions et contribue à isoler davantage la République populaire démocratique de Corée du reste de la communauté internationale. Nous continuons d'appeler la République populaire démocratique de Corée à respecter pleinement ses obligations internationales.

À l'aube de 2025, alors que la paix et la sécurité mondiales sont de plus en plus menacées, il est impératif de réduire les tensions dans la péninsule coréenne. Le Secrétaire général n'a cessé d'appeler à la désescalade et à la reprise urgente des pourparlers. L'action diplomatique demeure la seule voie vers une paix durable et vers la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne. À cet égard, nous accueillons favorablement les propositions de dialogue avec la République populaire démocratique de Corée, sans conditions préalables.

Par ailleurs, le Conseil doit continuer de suivre attentivement la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée. Nous appelons une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à accélérer le retour de l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale à renforcer l'appui qu'elle apporte au peuple de la République populaire démocratique de Corée et à promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khiari, de son exposé.

Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté le tir d'un missile balistique à portée intermédiaire effectué le 6 janvier par la République populaire démocratique de Corée, en violation directe de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Ce tir, ainsi que chacun des plus de 100 tirs de missiles balistiques qu'elle a effectués depuis le début de l'année 2022, constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Chaque essai permet à la République populaire démocratique de Corée d'obtenir des informations sur ses lacunes en matière de capacités et permet à Pyongyang d'améliorer ses programmes d'armement.

La raison pour laquelle la République populaire démocratique de Corée se sent encouragée à procéder en toute impunité à des tirs illégaux de missiles balistiques n'est un mystère pour personne. Au cours des deux dernières années, la Russie et la Chine ont empêché le Conseil d'agir. En mars, la Russie a mis fin au mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), en faisant un usage capricieux de son droit de veto (voir S/PV.9591). La Russie et la Chine ont également bloqué une déclaration à la presse simple et factuelle, indiquant que le tir d'un missile balistique intercontinental par la République populaire démocratique de Corée en octobre 2024 avait violé de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

Ces agissements coïncident avec la coopération militaire actuelle entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée dans le cadre de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, qui viole à la fois la Charte des Nations Unies et les restrictions sur les armes établies par le Conseil. Je pense en particulier à l'embargo sur les exportations et importations d'armes imposé à la République populaire démocratique de Corée, énoncé dans les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2270 (2016), qui engage tous les États Membres de l'ONU de s'opposer à tout transfert à destination ou en provenance de la République populaire démocratique de Corée d'armes, de matériel, de formation ou d'assistance en matière d'armement.

À ce jour, depuis décembre 2023, la République populaire démocratique de Corée a transféré à la Russie plus de 20 000 conteneurs de munitions, contenant au moins 6 millions de munitions d'artillerie lourde, et bien plus de 100 missiles balistiques, en vue de leur utilisation contre l'Ukraine. Ces missiles ont ensuite été utilisés pour mener des frappes en Ukraine, touchant des infrastructures civiles et des zones peuplées, telles que Kyïv et Zaporizhzhia. Et maintenant, en plus de ces munitions, la Russie s'est également tournée vers la République populaire démocratique de Corée pour obtenir des effectifs afin de mener à bien sa guerre d'agression, accueillant plus de 12 000 soldats de la République populaire démocratique de Corée sur son sol. Depuis décembre 2024, les soldats de la République populaire démocratique de Corée participent aux combats à Koursk. C'est la première fois qu'ils participent à des opérations de combat terrestre à grande échelle depuis plus de 70 ans et la première fois qu'ils le font hors de la péninsule coréenne. C'est également la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale que la Russie invite une force étrangère sur son territoire pour mener une opération militaire. En échange de l'appui qu'il a reçu de la République populaire démocratique de Corée, la Russie a transféré des systèmes de défense antiaérienne à ce pays.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'intention de Moscou de procurer à Pyongyang des technologies satellitaires et spatiales, qui, comme nous l'avons vu en Ukraine, sont essentielles aux capacités de communication et de collecte de renseignements d'une armée sur le champ de bataille moderne. La République populaire démocratique de Corée tire grandement profit du matériel, de la technologie et de l'expérience militaires qu'elle reçoit de la Russie, ce qui renforce ses capacités à faire la guerre à ses voisins. Par voie de conséquence, il est fort probable que la République populaire démocratique de Corée n'hésitera pas à tirer parti de ces améliorations pour promouvoir les ventes d'armes et les contrats de formation militaire à l'échelle mondiale.

Tout en condamnant les agissements de la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis demeurent déterminés à rechercher une solution diplomatique aux problèmes posés par les programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de revenir à la table de négociation et d'engager un dialogue constructif. Les États-Unis sont impatients de travailler avec tous les membres du Conseil pour traiter cette question essentielle.

Le Conseil doit prendre au sérieux sa responsabilité de suivre de près la mise en œuvre de ses sanctions contraignantes, afin de contrer les menaces que la République populaire démocratique de Corée fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons joindre nos efforts pour faire pression sur la Russie et la Chine afin de régler le problème des tirs illégaux de missiles balistiques et des cyberactivités malveillantes de la République populaire démocratique de Corée, qui nous menacent tous. Nous sollicitons l'appui de tous les membres du Conseil pour dénoncer unanimement et clairement le comportement déstabilisateur de la République populaire démocratique de Corée et nous demandons à tous les États Membres de s'acquitter pleinement et scrupuleusement des obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité et d'œuvrer de concert pour faire obstacle aux activités d'acquisition et aux flux de revenus en République populaire démocratique de Corée, qui contribuent à ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques. Les États-Unis sont prêts à travailler avec le reste du Conseil de sécurité pour rétablir rapidement le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) qui, pendant 15 ans, a établi des rapports publics qui ont été utiles à tous les États Membres.

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khiari, de son exposé.

Aujourd'hui, je voudrais transmettre deux messages.

Premièrement, je voudrais tout d'abord condamner dans les termes les plus fermes le tir récent de missile balistique à portée intermédiaire effectué le 6 janvier par la République populaire démocratique de Corée. Les agissements de la République populaire démocratique de Corée sont inadmissibles. Ce tir constitue une violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Une fois de plus, la République populaire démocratique de Corée démontre son profond manque de respect pour le Conseil et le régime mondial de non-prolifération. C'est pourquoi le Danemark s'est associé aux appels à la tenue de la présente séance d'urgence. Le Conseil a appelé à plusieurs reprises Pyongyang à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et à mettre fin à ses programmes de missiles balistiques et d'armes de destruction massive. Et je voudrais être claire : la République populaire démocratique de Corée doit démanteler ces programmes de manière complète, vérifiable et irréversible et se conformer à nouveau et immédiatement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux autres garanties internationales. Ce dernier tir est une pure provocation et est profondément inquiétant.

Deuxièmement, le Danemark est vivement préoccupé par la poursuite systématique de l'escalade nord-coréenne, qui exacerbe clairement et dangereusement la menace qui pèse sur la paix et la sécurité régionales et mondiales. Depuis le début de l'année 2022, la République populaire démocratique de Corée a procédé, de manière irresponsable, au tir d'une centaine de missiles balistiques de différentes sortes et de différentes portées. Nous ne devons pas permettre que le grand nombre de tirs effectués par la République populaire démocratique de Corée normalise son comportement illégal et déstabilisant.

De surcroît, au cours de l'année écoulée, la République populaire démocratique de Corée a fourni illégalement des missiles balistiques, ainsi que d'autres armes et munitions, pour appuyer la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine. Le déploiement de milliers de soldats nord-coréens pour combattre aux côtés des troupes russes dans cette guerre non provoquée est particulièrement préoccupant et montre à quel point la sécurité de la région Indopacifique et celle de la région euro-atlantique sont étroitement liées. Tous ces faits se sont produits en dépit des sanctions imposées par le Conseil, qui interdisent le transfert d'armes et de matériel connexe entre la République populaire démocratique de Corée et tout État Membre de l'ONU. Or, un membre permanent du Conseil a décidé de violer ces résolutions.

En mars, un veto (voir S/PV.9591) a été opposé au renouvellement du Groupe d'experts qui assistait le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), un outil précieux que le Conseil a soutenu et sur lequel il s'est appuyé pendant près de 15 ans. Cela a affaibli la capacité du Conseil à surveiller et à traiter les violations des sanctions.

Nous rappelons également la déclaration troublante d'un ministre d'un membre permanent du Conseil qui a déclaré que la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée n'était plus à l'ordre du jour. Cette déclaration non seulement sape les efforts déployés de longue date par le Conseil, mais encourage également Pyongyang à poursuivre ses activités déstabilisatrices.

Chaque année qui passe, les ambitions nucléaires de la République populaire démocratique de Corée deviennent de plus en plus manifestes. La communauté internationale doit réagir de manière décisive. Nous devons renforcer l'application des sanctions et veiller à employer tous les moyens diplomatiques pour mettre un terme aux activités illégales et déstabilisatrices menées par ce pays.

Pour terminer, le Danemark continuera d'appeler la République populaire démocratique de Corée à respecter ses obligations internationales. Nous lui demandons également de revenir sur la voie de la diplomatie et du dialogue et de fournir sa part d'efforts pour favoriser une paix et une stabilité durables grâce à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général M. Khiari pour sa présentation.

Le 6 janvier dernier, la Corée du Nord a procédé au lancement d'un missile balistique de portée intermédiaire, qui s'est abîmé au large du Japon. Les autorités nord-coréennes ont de nouveau cherché à mettre en exergue les caractéristiques avancées de ce missile, dont sa nature hypersonique, ce que nous lisons comme un défi lancé aux résolutions adoptées à l'encontre de la Corée du Nord. Nous assurons le Japon et la République de Corée de notre solidarité face à cette nouvelle provocation.

Ce lancement s'inscrit dans la continuité des innombrables tests balistiques effectués par le régime nord-coréen au cours des dernières années, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Rappelons qu'il y a tout juste deux mois, la Corée du Nord procédait à un tir de missile balistique de portée intercontinentale.

Ces lancements illégaux s'accompagnent d'une rhétorique nucléaire irresponsable de la part du régime nord-coréen. En septembre 2023, la Corée du Nord a amendé sa Constitution pour y faire figurer la détention de l'arme nucléaire, là encore en violation des résolutions du Conseil de sécurité.

La poursuite des programmes nucléaire et balistique nord-coréens menace la stabilité régionale. Elle bafoue l'autorité du Conseil, qui a adopté à l'unanimité des résolutions pour mettre fin à ces programmes. Elle mine le régime de non-prolifération, et par conséquent la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, nous déplorons la caution apportée par la Russie aux programmes nucléaire et balistique de la Corée du Nord, en particulier les propos du Ministre russe des affaires étrangères qui a qualifié de « close » la question de la dénucléarisation de la Corée du Nord. Nous ne pouvons que réitérer notre préoccupation face à l'approfondissement de la coopération militaire illicite entre la Corée du Nord et la Russie. Le déploiement en Russie de troupes nord-coréennes représente une escalade inacceptable et leur participation à une guerre d'agression contre un État souverain est une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. En contrepartie du soutien qu'elle apporte à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, la Corée du Nord cherche à obtenir impunité et assistance dans le développement de ses programmes militaires illégaux.

Il est donc dans l'intérêt de tous les États de faire respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'amener la Corée du Nord à cesser ces activités déstabilisatrices. La France réaffirme son engagement en faveur de la pleine mise en œuvre de ces résolutions.

Nous continuerons à cet égard d'apporter un soutien actif aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Malgré le veto opposé par la Russie au renouvellement de son groupe d'experts, le rôle du Comité demeure essentiel pour superviser la mise en œuvre des résolutions et informer l'ensemble des États Membres sur l'état de celle-ci.

Une nouvelle fois, nous enjoignons la Corée du Nord à se conformer à ses obligations internationales, à abandonner ses programmes illicites d'armes de destruction massive et à opter pour la voie du dialogue, en vue d'une dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

La République de Corée condamne avec la plus grande fermeté la République populaire démocratique de Corée pour le lancement, le 6 janvier, d'un missile balistique de portée intermédiaire dit « hypersonique ». Ce lancement, qui fait suite à plus de 50 tirs de missiles balistiques rien que l'année dernière, constitue une menace évidente pour la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'une nouvelle violation flagrante des multiples résolutions du Conseil de sécurité, qui disposent expressément que la République populaire démocratique de Corée ne doit procéder à aucun lancement utilisant la technologie des missiles balistiques.

Après le lancement, l'agence de presse officielle de la République populaire démocratique de Corée (KCNA) a mis en exergue les remarques de Kim Jong Un selon lesquelles « le système de missiles hypersoniques peut effectuer une frappe militaire grave et contiendra de manière fiable tout rival dans la région du Pacifique ». Avec les « contre-mesures anti-États-Unis les plus draconiennes » annoncées par Pyongyang il y a tout juste deux semaines, ainsi que la redéfinition de la République de Corée en tant qu'État hostile, déclarée un an plus tôt, ces déclarations ne laissent planer aucun doute sur les intentions agressives de la Corée du Nord.

Ce tir illustre également une tendance profondément troublante. Le rapport de la KCNA a fait état de l'utilisation d'un « nouveau matériau composite en fibre de carbone » pour les moteurs du missile, ainsi que d'une « nouvelle méthode complète et efficace » pour ses systèmes de vol et de guidage. Comme il est indiqué dans le rapport de Pyongyang, cette technologie est « loin d'être facile à réaliser » et « seuls quelques pays au monde pourraient posséder un tel système d'armement ».

De fait, le régime le plus isolé et le plus appauvri du monde, soumis à des sanctions sévères du Conseil de sécurité, accède à des technologies et du matériel à double usage de haut niveau tandis que la République populaire démocratique de Corée intensifie sa coopération militaire illégale avec la Russie.

La Russie a violé de manière répétée de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, alors que tous les autres membres du Conseil ont réaffirmé leur engagement à appliquer pleinement les résolutions du Conseil. Nous sommes aujourd'hui particulièrement alarmés par l'absence de mécanisme de suivi et de communication de l'information sur les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, à la suite de la dissolution par la Russie du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006), ainsi que par la possibilité que la Russie revienne sur son engagement de plusieurs décennies en faveur de la dénucléarisation de la Corée du Nord. La Russie, en tant qu'État doté d'armes nucléaires et membre permanent du Conseil, devrait reconnaître clairement que la République populaire démocratique de Corée est le premier État, en 55 ans d'histoire du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à avoir gravement violé le TNP et remis en cause les principes fondamentaux qui y sont énoncés.

Je voudrais également appeler l'attention du Conseil sur le traitement épouvantable que la République populaire démocratique de Corée réserve à son propre peuple. Depuis que les troupes nord-coréennes ont rejoint la guerre illégale menée par la Russie, elles ont subi des pertes importantes. Peu familiarisés avec la guerre moderne et employant des tactiques de vagues humaines d'un autre temps, ces soldats étaient des cibles faciles pour les attaques de drones. Mon gouvernement estime qu'il y a au moins 1 100 victimes.

Et puis il y a un rapport selon lequel les familles endeuillées des soldats nord-coréens qui ont péri n'ont reçu que des certificats de décès et ont été forcées de garder le silence. Les autorités nord-coréennes n'ont pas précisé où et comment les soldats sont morts, se contentant d'indiquer qu'ils sont « morts en participant à des

combats sacrés ». Les familles en deuil ont ensuite été contraintes de signer des accords de non-divulgateion. Ces soldats sont essentiellement des esclaves de Kim Jong Un, qui ont subi un lavage de cerveau pour qu'ils sacrifient leur vie sur des champs de bataille lointains, ce qui permet à ce dernier de recueillir des fonds pour son régime et d'obtenir de la Russie des technologies militaires de pointe. C'est pourquoi j'insiste à nouveau sur le fait que nous devons examiner simultanément, au sein du Conseil de sécurité, la question du nucléaire et celle des droits humains en République populaire démocratique de Corée. La situation relative aux droits humains en République populaire démocratique de Corée reste intrinsèquement liée à la paix et à la sécurité internationales.

Le tir de missile du 6 janvier montre exactement à quoi est consacré l'argent du sang. La République populaire démocratique de Corée sacrifie son propre peuple pour alimenter ses ambitions nucléaires et contribue à semer la mort et la destruction en Ukraine. Cela doit cesser immédiatement. Les soldats tombés au combat crient depuis leurs tombes.

Le Conseil doit parler d'une seule voix, prendre des mesures pour lutter contre les activités illicites de la République populaire démocratique de Corée et de la Russie, et exhorter tous les États Membres à appliquer effectivement et intégralement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Si le Conseil ne peut ou ne veut pas arrêter la République populaire démocratique de Corée et l'amener à rendre des comptes pour ses violations persistantes de résolutions contraignantes du Conseil de sécurité, ses abus flagrants du régime mis en place par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ses aventures militaires agressives et dangereuses, la communauté internationale finira par être confrontée à une menace encore plus grande. Il sera alors trop tard pour regretter de ne pas avoir fait ce que nous devons faire maintenant.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Je voudrais formuler quelques observations au nom de ma délégation.

Premièrement, la Slovénie condamne fermement le dernier lancement par la République populaire démocratique de Corée de ce qui semble être un missile balistique à portée intermédiaire. Il s'agit clairement d'une violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, la deuxième en l'espace de seulement deux mois. Ce mépris flagrant et délibéré des résolutions du Conseil de sécurité est inacceptable. Je tiens à rappeler que la République populaire démocratique de Corée doit respecter les résolutions de cet organe et abandonner ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques.

Deuxièmement, la Slovénie est très préoccupée par la trajectoire que la République populaire démocratique de Corée a décidé d'emprunter. Fin 2023, la Corée du Nord a pris une série de mesures d'escalade, notamment en entamant une coopération militaire avec des pays tiers et en procédant à des essais de missiles balistiques et à des lancements de satellites. Cette tendance s'est poursuivie tout au long de l'année 2024. Toutefois, en plus des essais de missiles, des informations ont fait état de l'utilisation en Ukraine de missiles balistiques provenant de la République populaire démocratique de Corée, des déclarations très inquiétantes ont été faites concernant le statut nucléaire de ce pays et des soldats nord-coréens ont été déployés en Europe.

La République populaire démocratique de Corée a démontré à maintes reprises qu'elle n'a aucun désir de coopérer avec la communauté internationale et qu'elle ne se soucie pas de ses préoccupations. Au contraire, elle continue de mettre au point des armes nucléaires et de tester ses capacités afin de les lancer à des milliers de kilomètres de ses frontières. Par son comportement irresponsable, la République populaire démocratique de Corée menace la paix et la sécurité régionales et mondiales.

L'inaction du Conseil dans des situations telles que celle-ci ne fait qu'encourager l'expansion des programmes illégaux d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. La Corée du Nord doit être dénucléarisée, et nous estimons que le Conseil doit trouver l'unité et utiliser tous les moyens diplomatiques pour pousser la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à ses provocations et à reprendre le dialogue. C'est la seule option légitime.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son précieux exposé.

La République populaire démocratique de Corée a commencé l'année en violant à nouveau plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Le Royaume-Uni condamne avec force le dernier tir de missile balistique à portée intermédiaire effectué par ce pays. Ce dernier lancement intervient après une année de violations provocatrices et éhontées de la part de la République populaire démocratique de Corée, qui a effectué 50 essais et tirs de missiles, dont un missile balistique intercontinental, et qui apporte servilement son appui à la Russie, en lui fournissant des armes et des soldats pour l'aider à mener sa guerre illégale contre l'Ukraine.

Ces actions devraient tous nous préoccuper. Notre réponse collective constitue un test important pour l'autorité du Conseil et doit prouver notre détermination à défendre les résolutions du Conseil adoptées dans cette salle. Pourtant, nous sommes incapables de faire front commun contre la violation persistante de l'architecture mondiale de non-prolifération par la République populaire démocratique de Corée.

Nous devons rester lucides sur le coût du silence du Conseil de sécurité. La République populaire démocratique de Corée continue de développer ses capacités nucléaires et balistiques, ce qui représente une menace sans équivoque pour la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de la région Indopacifique.

Le veto opposé par la Russie au renouvellement du mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) (voir S/PV.9591) a donné à la République populaire démocratique de Corée le feu vert pour commettre ces provocations en toute impunité.

Il est malavisé et dangereux d'établir une fausse équivalence entre les préoccupations légitimes des pays de la région Indopacifique en matière de sécurité et les actions illégales et provocatrices de la République populaire démocratique de Corée, comme l'ont fait certains membres du Conseil par le passé.

Je tiens à préciser que tout pays qui refuse de condamner fermement les actions de la République populaire démocratique de Corée se rend directement complice de la poursuite de son programme d'armement illégal.

Nous voulons une République populaire démocratique de Corée prospère et stable, dont le peuple s'épanouit dans un environnement sûr. Par conséquent, j'invite instamment la République populaire démocratique de Corée à abandonner ses programmes de missiles et son partenariat destructeur avec la Russie, qui aurait déjà coûté la vie à tant de ses citoyens, et à se recentrer sur le bien-être de sa population, à autoriser l'accès de la communauté internationale, à accepter les offres répétées et inconditionnelles de dialogue constructif, et à permettre à la diplomatie d'offrir à ses citoyens un avenir pacifique, stable et prospère.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de son exposé très intéressant.

Le récent tir d'un missile balistique à portée intermédiaire par la République populaire démocratique de Corée est un événement particulièrement inquiétant, qui vient s'ajouter à l'escalade de la rhétorique et aux tensions sécuritaires dans la région.

Dans ce contexte, la Grèce exprime sa pleine solidarité avec la République de Corée et le Japon, et souhaite souligner trois points.

Premièrement, il importe de faire respecter l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement, dont la pierre angulaire est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette architecture est gravement compromise par le récent tir effectué par la République populaire démocratique de Corée, qui s'ajoute à une longue liste de tirs de missile balistique à portée intermédiaire, de missiles balistiques intercontinentaux et d'autres lancements d'équipements militaires. Ces tirs constituent une violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et du droit international. Les membres du Conseil de sécurité ont donc le devoir collectif de condamner ces essais, y compris le dernier d'entre eux effectué le 6 janvier.

Deuxièmement, la Grèce exhorte les parties intéressées qui ne s'acquittent pas encore des obligations que leur font les résolutions du Conseil – la résolution 1718 (2006) et les résolutions ultérieures – à les appliquer rapidement et à collaborer afin de concrétiser notre objectif commun : la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Dans ce sens, nous appelons la République populaire démocratique de Corée à une désescalade immédiate et à un dialogue sincère avec le Conseil et le système des Nations Unies, en vue de trouver une solution diplomatique, seule voie vers une paix et une sécurité durables dans la péninsule.

Troisièmement, la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée continue de nous préoccuper. Diverses informations indiquent que des sommes importantes sont consacrées à améliorer ou déployer des équipements militaires de pointe au lieu de répondre aux besoins fondamentaux de la population du pays. Dans ce contexte, nous invitons la République populaire démocratique de Corée à assouplir les restrictions imposées à la fourniture d'aide humanitaire et à ouvrir ses frontières au personnel humanitaire international.

Pour finir, je tiens à réaffirmer l'attachement sincère de la Grèce à la mise en œuvre du régime de sanctions du Conseil de sécurité et au Comité créé par la résolution 1718 (2006). Le mandat du Groupe d'experts du Comité n'a malheureusement pas été renouvelé, mais les sanctions restent en place et doivent continuer d'être pleinement appliquées par tous les États Membres. Dans un contexte géopolitique difficile dans la région Asie-Pacifique, l'unité du Conseil sur cette question reste particulièrement cruciale.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Avant tout, je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé cet après-midi.

Le Pakistan note avec inquiétude l'escalade des tensions dans la péninsule coréenne, dont atteste le dernier essai de missile en date. Cette tendance est préjudiciable à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Le Pakistan est favorable à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux objectifs que sont la non-prolifération et le désarmement mondiaux. Les provocations, qu'il s'agisse d'essais de missiles ou d'actions coercitives et de menaces, doivent cesser. Le Pakistan est opposé à tout nouvel essai d'armes nucléaires, en Corée comme ailleurs.

Les difficultés que rencontre la péninsule coréenne doivent être réglées par un dialogue et un travail diplomatiques. Nous appuyons avec force les appels à la reprise des pourparlers entre les parties. Il incombe à toutes les parties de faire preuve de retenue, de ne pas attiser les tensions existantes et de ne prendre aucune mesure préjudiciable à la paix et à la sécurité. Dans ce sens, le Conseil devrait envisager d'inciter les parties à adopter des mesures de confiance pour apaiser les tensions.

Le Pakistan reste déterminé à œuvrer dans le cadre défini par les résolutions de l'ONU pour promouvoir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne. Nous

espérons que le Conseil de sécurité saura relancer le dialogue et jouera tout son rôle pour atténuer les tensions et les menaces à la paix et la sécurité dans la région.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons que le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée participe à notre séance.

Nous avons écouté attentivement l'exposé du Sous-Secrétaire général Khaled Khiari. Hélas, une fois encore, nous n'y ayons entendu ni analyse globale de la situation dans la péninsule coréenne, ni propositions constructives pour y remédier, ni évaluations équilibrées et impartiales, comme l'exige l'Article 100 de la Charte des Nations Unies.

Des séances sont convoquées chaque fois que la République populaire démocratique de Corée lance un missile, et à chacune de ces séances, les délégations occidentales serinent les mêmes arguments qui font porter l'entière responsabilité à Pyongyang, tandis que les provocations militaires de Washington, Séoul et Tokyo sont obstinément passées sous silence. Comme c'est le cas à chaque fois, ceux qui ont demandé la tenue de cette séance n'ont qu'un seul but : diffuser des informations négatives sur la République populaire démocratique de Corée. Ils sont déterminés à faire en sorte que les mesures de sanctions obsolètes soient maintenues, et à justifier les actions agressives des États-Unis et de leurs alliés dans la région. Comprenons-nous bien : le Conseil de sécurité, chargé d'une responsabilité sans équivalent en matière de maintien de la paix et de la sécurité, est utilisé non pas pour élaborer des solutions politiques robustes mais comme un instrument de propagande et de règlement de comptes politiques. Ce n'est pas ce que les fondateurs de l'ONU auraient souhaité voir, ni ce que la communauté internationale attend du Conseil aujourd'hui.

Dans ces conditions, le fait que certains, dans cette salle, se disent inquiets du sort des Nord-Coréens et désireux de voir une République populaire démocratique de Corée prospère, avec une population heureuse, semble être le comble de l'hypocrisie. Ce dont ces membres rêvent est de museler la population, et cela fait de nombreuses années déjà qu'ils la musellent et l'asphyxient. Le contexte étant posé, les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée ont tout à fait le droit de prendre des mesures pour garantir la sécurité du pays et défendre sa souveraineté. Nous notons que, dans sa déclaration, après le lancement du missile hypersonique le 6 janvier, le dirigeant du pays, Kim Jong-un – dont c'est l'anniversaire aujourd'hui, incidemment, et nous félicitons nos amis nord-coréens à cette occasion – expliquait que le renforcement des capacités militaires de la République populaire démocratique de Corée vise à rehausser les capacités de légitime défense du pays, et non à mener des opérations offensives.

Le départ, sous peu, de l'Administration Biden de la Maison Blanche offre une bonne occasion de faire le bilan de la politique qu'elle applique depuis quatre ans sur la péninsule coréenne. C'est un bilan désolant. Les tensions entre le Nord et le Sud ont atteint un niveau inédit, y compris sur les plans constitutionnel et institutionnel. Le dialogue au plus haut niveau est gelé, et aucune perspective de reprise ne se dessine. La péninsule est toujours extrêmement militarisée, notamment avec les capacités nucléaires des États-Unis. La mentalité de bloc l'a emporté dans la région, provoquant un profond clivage entre les deux voisins. Les exercices militaires conjoints organisés près des frontières de la République populaire démocratique de Corée sont la plus éclatante manifestation de la politique agressive menée depuis quelque temps par les adversaires de Pyongyang. Il s'agissait à l'origine de manœuvres conjointes ponctuelles répondant à des tirs de missiles, mais ce sont désormais des opérations régulières à grande échelle mobilisant des porte-avions, des destroyers, des bombardiers et des avions de chasse de dernière génération de trois pays.

Quoi qu'en disent ceux qui provoquent l'instabilité dans la région, qu'il s'agisse de Washington, Tokyo ou Séoul, une chose est sûre : les résolutions du Conseil de sécurité sur la question coréenne affirment que les problèmes dans la péninsule doivent être réglés exclusivement par des moyens pacifiques, diplomatiques et politiques. Cela signifie que leur pratique consistant à inonder la région d'armes et la fréquence toujours croissante de leurs manœuvres militaires ne sont rien d'autre qu'une violation systématique du droit international. De nouveau, aujourd'hui, nous avons entendu le même leitmotiv : ce n'est pas eux qui provoquent quoi que ce soit, ils n'ont jamais rien provoqué. Mais ce n'est pas vrai.

Le fait qu'il s'agissait d'une politique planifiée sera vraisemblablement mentionné ultérieurement au détour d'une interview avec un fonctionnaire américain. Il y a quelques jours, Antony Blinken, qui oblige tout le monde à mentionner le caractère « non provoqué » de l'opération militaire spéciale russe, a déclaré que les États-Unis avaient fourni des armes à l'Ukraine bien avant le début de l'opération. Les déclarations faites à Séoul, le 6 janvier, par le Secrétaire d'État sortant concernant le transfert, à la République populaire démocratique de Corée, de technologies satellitaires et spatiales russes, déclarations qu'ont répétées aujourd'hui un certain nombre de délégations, sont totalement dénuées de fondement. Elles ne sont qu'une élucubration de plus dont le but est de calomnier la coopération bilatérale entre la Fédération de Russie et la nation amie qu'est la République populaire démocratique de Corée.

Conformément à l'article 4 du traité de partenariat stratégique conclu entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée, qui a été récemment ratifié par notre pays, les États s'engagent à se soutenir mutuellement en cas d'attaque armée contre l'une des parties. Cette disposition est pleinement conforme à la Charte des Nations Unies. Toutes les mesures qui peuvent être prises en vertu de cet article sont une affaire interne relevant exclusivement des relations bilatérales entre la Russie et la Corée du Nord. La coopération entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée vise à jouer un rôle stabilisateur dans la région sur la base du principe d'une sécurité indivisible, à réduire le risque d'une reprise de la guerre dans la péninsule, y compris en ayant recours aux armes nucléaires, et à devenir l'une des composantes d'une architecture de sécurité solide dans la région.

Nous regrettons que nos amis et partenaires de longue date à Séoul soient en train de perdre rapidement leur indépendance sous la pression de Washington. En se subordonnant aveuglément aux intérêts américains, ils se privent d'occasions de rétablir la paix et la confiance dans la région. Au cours des dernières semaines, la situation en République de Corée elle-même est devenue un facteur d'instabilité, qui pourrait donner lieu à des affrontements armés. Comme le révèlent clairement les « fuites » dans les médias, les dirigeants actuels du pays ont délibérément cherché à provoquer une forte escalade des tensions dans la péninsule afin de consolider leur position politique dans le pays. À cette fin, ils ont envoyé des drones en direction de la République populaire démocratique de Corée pour provoquer une réaction brutale de la part de Pyongyang. Si tel est bien le cas, les actions de Séoul sont extrêmement préoccupantes.

Pour terminer, nous tenons à signaler que, si ceux qui ont demandé la tenue de la présente séance souhaitent réellement sortir de la dangereuse impasse actuelle au lieu de l'exacerber, ils feraient bien de revoir fondamentalement leurs approches. La voie vers la normalisation passe par l'instauration d'un dialogue mutuellement respectueux, la mise en place de garanties de sécurité et l'abandon de la logique du châtiement collectif par le biais de sanctions. La Russie et la Chine ont présenté à plusieurs reprises des propositions en ce sens dans cette salle. Les États-Unis continuent d'opposer un refus catégorique à ces initiatives. Toutefois, l'échec de la politique occidentale dans la péninsule coréenne témoigne du fait qu'il n'existe

véritablement pas d'autres options, et plus vite le Conseil de sécurité le comprendra, plus vite nous serons en mesure d'influencer positivement la situation dans la région.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé et je salue la participation des Représentants permanents de la République populaire démocratique de Corée et du Japon à la présente séance.

La Chine a pris note du tir effectué récemment par la République populaire démocratique de Corée, de ses déclarations à cet égard, ainsi que des réactions des parties concernées. La situation actuelle dans la péninsule coréenne, qui est complexe et délicate, et l'avenir immédiat, caractérisé par beaucoup d'instabilité et d'incertitude, sont une source d'inquiétude pour l'ensemble de la communauté internationale. Même si les parties concernées ont des politiques et des idées différentes sur la question de la péninsule coréenne, il est dans l'intérêt de tous de maintenir la paix et la stabilité et de prévenir la guerre et le chaos, et cela devrait donc être leur objectif commun.

Dans les circonstances actuelles, la Chine appelle une nouvelle fois les parties concernées à se concentrer sur l'intérêt général, à s'employer ensemble à maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule, et à promouvoir un règlement politique de la question.

Premièrement, il faut prendre au sérieux les préoccupations légitimes des pays de la région en matière de sécurité. La question de la péninsule coréenne, vestige de la guerre froide, persiste depuis des décennies, avec des hauts et des bas. Il s'agit essentiellement d'une question de sécurité, le nœud du problème étant l'absence prolongée d'un mécanisme de paix. Pour régler ce problème épineux de sécurité et trouver une solution globale et durable à la question de la péninsule, il faut s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes, passer d'un armistice à un mécanisme de paix, tenir compte des préoccupations légitimes de tous les pays de la région en matière de sécurité, et promouvoir la mise en place d'une architecture de sécurité équilibrée, efficace et durable. L'approche à double voie et le principe d'étapes progressives et synchronisées proposés par la Chine sont des moyens efficaces de promouvoir un règlement politique et d'instaurer la paix et la stabilité à long terme dans la péninsule.

Deuxièmement, il faut abandonner la mentalité de la guerre froide ainsi que la pratique de la dissuasion et des pressions. La situation sur la péninsule s'enfonce dans une spirale de confrontation depuis quelques années. Les États-Unis ont intégré la péninsule dans leur stratégie indopacifique en renforçant leurs alliances militaires, en intensifiant les mesures de dissuasion et les pressions, et en provoquant une confrontation entre blocs. Ils ont notamment considérablement renforcé leur présence militaire dans la péninsule et ses environs, et ils sont allés jusqu'à introduire des moyens stratégiques, notamment des missiles à portée intermédiaire, dans la région, compromettant ainsi gravement les intérêts stratégiques et la sûreté des pays de la région, y compris la Chine. Une telle approche ne contribuera pas au règlement de la question, mais ne fera qu'intensifier les différends et les tensions, ce qui est totalement incompatible avec l'objectif visant à maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule et à promouvoir une solution politique. C'est pourquoi la Chine s'y oppose fermement.

Troisièmement, nous devons mettre l'accent sur la promotion du dialogue, de la consultation et des négociations diplomatiques. Depuis les années 90, il y a eu de nombreuses lueurs d'espoir s'agissant d'une solution politique à la question de la péninsule, qui ont toutes été anéanties par les revirements politiques d'un certain pays. Les parties concernées doivent tirer les enseignements de l'histoire et procéder à une évaluation complète et précise de la situation actuelle dans la péninsule et, sur la base de cette évaluation, adopter un comportement rationnel, faire preuve de bonne volonté, prendre des mesures concrètes et faire montre de souplesse pour œuvrer à la création de conditions favorables au dialogue, aux consultations et à un règlement politique.

Dans sa déclaration, la représentante des États-Unis vient de calomnier et d'attaquer la Chine, ce que nous condamnons fermement et n'accepterons jamais. Depuis des années, la Chine a adopté une attitude prudente, responsable et constructive, a toujours porté des jugements et adopté des politiques en examinant le fond de la question, et a toujours été déterminée à prendre des mesures pratiques pour maintenir la paix et la stabilité et apaiser la situation dans la péninsule. La sincérité, les efforts et la contribution de la Chine ne sauraient être remis en question, déformés ou passés sous silence.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'en abordant cette question, le point de départ et l'objectif du Conseil de sécurité doivent être de faire progresser le règlement politique de la question, plutôt que de se contenter de lancer des accusations ou d'exercer des pressions, et encore moins de se laisser instrumentaliser par un certain pays qui cherche à promouvoir ses intérêts politiques. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a toujours appliqué scrupuleusement les résolutions relatives à la République populaire démocratique de Corée et honoré ses obligations internationales. Dans le même temps, en tant que proche voisine de la péninsule et grand pays responsable, la Chine a toujours joué un rôle constructif à sa manière pour promouvoir un règlement politique, maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule, et instaurer durablement la paix et la stabilité en Asie du Nord-Est. Nous appelons toutes les parties concernées à collaborer avec la Chine en ce sens.

M. George (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, de son exposé complet.

La Sierra Leone condamne le dernier essai effectué par la République populaire démocratique de Corée d'un nouveau missile hypersonique à portée intermédiaire, conçu pour frapper des cibles éloignées dans le Pacifique, ce qui, à tous égards, constitue une tentative d'élargir son arsenal d'armes à capacité nucléaire pour menacer la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que le missile lancé par la République populaire démocratique de Corée ait parcouru plus de 1 100 kilomètres avant d'atterrir dans les eaux situées entre la péninsule coréenne et le Japon. L'expansion militaire continue et en constante évolution de la République populaire démocratique de Corée constitue une violation claire et flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, qui aggrave les tensions et l'instabilité dans la péninsule coréenne.

Nous appelons une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à respecter et appliquer pleinement les obligations qui lui incombent en vertu des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité qui interdisent la poursuite de son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques, qui est de plus en plus une source de préoccupation. Nous réitérons également notre appel à une mise en œuvre stricte et effective de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui énoncent des obligations en matière de sanctions, afin de prévenir une nouvelle escalade et la poursuite de du programme d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée. Ces résolutions sont des décisions du Conseil, adoptées pour dissuader la République populaire démocratique de Corée de poursuivre la mise en œuvre de son programme de prolifération nucléaire, et par conséquent, les violations flagrantes de ces résolutions sapent l'autorité de cet organe.

La Sierra Leone appelle une nouvelle fois à l'intensification des efforts diplomatiques pour dénucléariser la péninsule coréenne et pour exhorter la République populaire démocratique de Corée à reprendre les négociations afin de mettre fin à ses programmes nucléaires de manière inconditionnelle et irréversible. Aussi appelons-nous la République populaire démocratique de Corée à participer à des pourparlers bilatéraux et multilatéraux en vue de s'engager pleinement en faveur d'un désarmement nucléaire transparent, complet, vérifiable, irréversible et non discriminatoire.

Nous réaffirmons notre attachement indéfectible aux principes du désarmement, de la non-prolifération et de la paix et de la sécurité internationales et appelons à des efforts concertés et concrets pour lutter contre les activités de prolifération de la République populaire démocratique de Corée, qui, en l'absence d'une solution globale, pourraient avoir des conséquences inimaginables sur le plan nucléaire.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Le Panama remercie la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance, et M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, de l'exposé qu'il a présenté.

La République du Panama réaffirme son attachement au droit international et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'objectif est de prévenir la prolifération des armes nucléaires, et au Pacte pour l'avenir, adopté par l'Assemblée générale le 22 septembre 2024 (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), qui renouvelle l'engagement mondial en faveur de la coopération internationale pour protéger les besoins et les intérêts des générations actuelles et futures.

C'est néanmoins avec une profonde inquiétude que nous observons les épisodes de plus en plus fréquents de conflit et de belligérance auxquels le monde continue de faire face, en contradiction flagrante avec ces principes fondamentaux. Pays attaché à la promotion de la paix et au règlement pacifique des différends, le Panama, dans le strict respect du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, exprime son inquiétude face à l'escalade des tensions dans la péninsule coréenne. Le récent essai d'un missile balistique hypersonique à portée intermédiaire effectué par la République populaire démocratique de Corée, le 6 janvier, qui mérite notre condamnation, constitue une violation manifeste des résolutions du Conseil de sécurité et exacerbe une situation déjà instable, et porte gravement atteinte à la stabilité régionale et internationale.

Cette escalade des hostilités menace non seulement la paix et la sécurité internationales, mais met également en péril le trafic aérien et maritime dans la région, facteurs clefs de la stabilité économique et du développement mondial. Le Panama, qui gère l'une des voies navigables les plus stratégiques du monde et qui est doté de l'une des plus vastes flottes de navires enregistrées, joue un rôle important s'agissant de garantir la sécurité maritime. Nous assumons la responsabilité de promouvoir des actions concrètes pour garantir un trafic maritime sûr, fiable et efficace, tout en réaffirmant notre attachement à la coopération internationale pour prévenir les risques et promouvoir la stabilité des routes commerciales.

L'histoire nous a appris que la réticence à enrayer les schémas de provocation et d'hostilité a entraîné des conflits dévastateurs, avec des conséquences fatales pour des millions de personnes, la destruction d'infrastructures et la prolifération de crises humanitaires prolongées. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un paysage géopolitique qui présente des similarités préoccupantes avec ces erreurs du passé. Le Panama appelle le Conseil à mettre fin à ces dynamiques destructrices et à donner la priorité au bien-être et à la sécurité des populations les plus vulnérables, dans le cadre d'une action réfléchie et coordonnée.

Les derniers rapports du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture soulignent que l'insécurité alimentaire reste une préoccupation majeure en République populaire démocratique de Corée, et que les restrictions imposées par le Gouvernement limitent la fourniture de l'aide humanitaire. Le Conseil doit agir avec sincérité et fermeté pour atténuer les souffrances humaines et veiller à ce que le bien-être de la population soit au centre de toutes nos actions.

Le Panama appelle les parties à mettre fin à ces dynamiques destructrices et à donner la priorité au bien-être et à la sécurité des populations les plus vulnérables,

dans le cadre d'une action réfléchiée et coordonnée. La situation dans la péninsule coréenne constitue non seulement une menace pour la stabilité régionale, mais elle perpétue également la crise humanitaire.

Le Panama, qui croit en la coopération et au multilatéralisme, réaffirme sa volonté de travailler avec toutes les parties pour trouver des solutions durables. Nous préconisons une approche qui met de côté la provocation et l'emploi de la force et qui privilégie le dialogue, la compréhension mutuelle et le respect du droit international, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khiari, de son exposé, et je salue la participation des représentants de la République populaire démocratique de Corée et du Japon à la présente séance.

Le Guyana est profondément préoccupé par le fait que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée continue de procéder à des tirs de missiles balistiques à portée intermédiaire, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Non seulement ces tirs compromettent le régime mondial de non-prolifération, mais ils exacerbent également les tensions dans la péninsule coréenne. Le Guyana condamne ces violations et appelle une nouvelle fois toutes les parties concernées à recourir à la diplomatie pour faire des progrès en vue de mettre fin aux tensions de longue date et d'instaurer une paix durable dans la péninsule. Nous demandons instamment au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et à toutes les autres parties prenantes d'agir de bonne foi pour relancer le dialogue, qui demeure essentiel pour trouver une solution politique à la question.

Le Guyana réaffirme sa conviction que le seul moyen de prévenir l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires est leur élimination totale. Nous restons également convaincus que la dénucléarisation de la péninsule coréenne est indispensable pour atteindre cet objectif et qu'elle est primordiale pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous engageons vivement le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à revenir au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à renoncer à son programme de missiles balistiques, ainsi qu'à toutes les autres armes de destruction massive existantes, de manière complète, vérifiable et irréversible.

Le Guyana souligne que cesser d'investir dans le programme de missiles balistiques permettrait de libérer des ressources pour le développement humain dans le pays. Dans ce contexte, nous exhortons le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à donner la priorité au bien-être de ses citoyens et à suivre une voie pacifique vers le développement qui soit pleinement conforme à ses obligations en tant qu'État Membre de l'ONU. Nous tenons également à souligner la nécessité pour toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et de privilégier le dialogue pour faire face aux tensions croissantes et à la crise de sécurité dans la péninsule coréenne.

Le Guyana souligne une fois de plus que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) doit conserver son mandat de supervision de l'application des mesures énoncées dans les résolutions du Conseil relatives à la République populaire démocratique de Corée, malgré l'expiration du mandat de son groupe d'experts. Nous demandons instamment à tous les États Membres de respecter et d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil relatives à la République populaire démocratique de Corée. Nous soulignons également qu'un flux continu d'informations sur la mise en œuvre du régime de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée reste essentiel au travail du Comité 1718 dans l'exécution de son mandat.

Le Guyana réaffirme son attachement aux efforts que déploie le Conseil pour faire respecter pleinement ses résolutions en lien avec la République populaire

démocratique de Corée. Nous redisons également notre détermination à faire progresser le programme mondial de non-prolifération et de désarmement, et appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Enfin, le Guyana est également préoccupé par la situation humanitaire catastrophique en République populaire démocratique de Corée. Nous avons pris note du fait que l'instance humanitaire des Nations Unies est prête à répondre aux besoins de la population vulnérable du pays. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à autoriser le retour de l'équipe de pays des Nations Unies et de la communauté internationale dans le pays.

M. Yusuf (Somalie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs et oratrices pour remercier le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé. Je salue la présence des représentants de la République populaire démocratique de Corée et du Japon à la présente séance.

Nous nous réunissons à un moment qui exige notre attention et notre sagesse collectives. Nous prenons acte des préoccupations exprimées au sujet de la poursuite du programme d'armement de la République populaire démocratique de Corée, en particulier à la lumière des récents événements et déclarations. La situation est délicate et risque d'aggraver les tensions dans la péninsule coréenne.

L'architecture mondiale de non-prolifération, qui repose sur les fondements du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, reste notre cadre le plus solide pour prévenir la prolifération nucléaire. Nous devons reconnaître que, depuis le retrait de la République populaire démocratique de Corée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2003, la voie à suivre est devenue plus difficile. Pourtant, ces instruments restent essentiels pour la paix et la sécurité internationales.

Nous ne pouvons négliger le fait que chaque essai de missile viole les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'application de ces résolutions peut être une voie vers le dialogue et la stabilité. Toutefois, nous devons les mettre en œuvre de manière à réduire au minimum les conséquences imprévues.

Le régime actuel de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée a eu des retombées sur l'économie civile, touchant de manière disproportionnée les membres les plus vulnérables de la population du pays. Notre approche doit équilibrer les impératifs de sécurité et les considérations humanitaires. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que continue de déployer le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) pour traiter les exemptions humanitaires et faciliter l'acheminement de l'aide essentielle aux personnes qui en ont besoin.

Pour aller de l'avant, nous avons besoin d'une double approche. Tout en maintenant l'intégrité du régime international de non-prolifération, nous devons également créer des conditions propices au dialogue diplomatique et veiller à ce que des mesures de confiance soient prises entre les parties concernées. Les tensions et les incertitudes dans la péninsule pourraient s'intensifier en l'absence d'un véritable dialogue, d'où la nécessité de trouver un terrain d'entente. Il est peu probable qu'une approche du « tout ou rien » produise des résultats durables.

Pour terminer, nous sommes fermement convaincus que la réduction des tensions n'est pas simplement une option ; c'est un impératif. Nous encourageons toutes les parties à renouveler leur engagement à rechercher une solution sur la base d'un dialogue constructif et à éviter les escalades inutiles qui pourraient avoir des conséquences désastreuses. En tant que membres du Conseil, nous devons nous rappeler que la Charte des Nations Unies nous confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce principe doit guider nos décisions

avant toute autre considération. La Somalie reste déterminée à trouver une solution pacifique qui crée les conditions d'une stabilité et d'une prospérité durables pour tous les habitants de la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Algérie.

Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement le Sous-Secrétaire général, M. Khiari, de son exposé circonstancié. Je salue la participation des Représentants permanents de la République populaire démocratique de Corée et du Japon à la présente séance.

Le lancement d'un nouveau missile balistique hypersonique de portée intermédiaire ce mois-ci, après celui d'un missile balistique intercontinental en octobre, reflète la dynamique de plus en plus complexe de la péninsule coréenne. Ce dernier essai de missile, qui utiliserait de nouvelles technologies et capacités, a avivé les inquiétudes de la communauté internationale.

S'il est vrai que ces événements ont une incidence sur la stabilité régionale et le cadre de non-prolifération, nous devons examiner le contexte plus large, à savoir la poursuite de la militarisation de la région par le biais d'exercices à grande échelle, de déploiements stratégiques et du renforcement des capacités militaires par différentes parties. Ce type d'escalade ne sert les intérêts de personne et risque d'entraîner la région dans une spirale de tension incontrôlable.

Trois principes fondamentaux doivent guider tout effort de paix.

Premièrement, l'escalade militaire ne peut pas apporter la solution que nous recherchons.

Deuxièmement, les sanctions ne permettront pas à elles seules d'établir une paix durable.

Troisièmement, le dialogue reste la seule voie crédible pour aller de l'avant.

La réalité actuelle est très préoccupante : les tensions militaires vont croissant, les besoins humanitaires se font plus pressants, les voies diplomatiques restent sous-utilisées et les populations civiles en subissent les conséquences.

Cette situation exige que les mesures pratiques suivantes soient prises sans plus tarder.

Premièrement, toutes les parties doivent œuvrer de concert pour apaiser les tensions et réduire les activités militaires dans la région.

Deuxièmement, les contacts diplomatiques doivent être rétablis sans conditions préalables.

Troisièmement, les canaux humanitaires doivent être renforcés et protégés.

Quatrièmement, des mesures de confiance doivent être appliquées.

Cinquièmement, des mécanismes de dialogue régional inclusifs doivent être mis en place.

Nous reconnaissons qu'une paix durable ne peut être obtenue uniquement par des mesures punitives. Notre objectif commun reste la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Toutefois, cet objectif doit être atteint par des moyens pacifiques, et le dialogue en est l'outil fondamental.

Nous appelons toutes les parties à éviter une nouvelle escalade, à choisir le dialogue plutôt que l'affrontement, à privilégier la diplomatie plutôt que les démonstrations de force et à placer les intérêts de la population au-dessus de toute autre considération.

Pour terminer, la voie à suivre est certes difficile mais elle est claire. Elle exige du courage, pour choisir le dialogue face aux tensions croissantes, de la patience, lorsque les progrès semblent lointains, et de la détermination, lorsque les obstacles semblent insurmontables. C'est la seule voie qui mène à une paix durable. C'est à nous de choisir : soit la paix par le dialogue, soit la poursuite de l'escalade. Les tensions ne sont pas une fatalité et la paix n'est pas hors de portée dans la péninsule coréenne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Des assertions erronées ont visé les États-Unis et les exercices militaires auxquels nous participons dans la péninsule coréenne. Je me vois donc dans l'obligation d'y répondre.

Les exercices militaires conjoints menés par les États-Unis et la République de Corée existent depuis longtemps, ont un caractère exclusivement défensif et visent à maintenir l'état de préparation des forces et à préserver la sécurité régionale. Les États-Unis sont attachés à la sécurité de la République de Corée et au dispositif de défense combiné de notre alliance. Les États-Unis sont favorables aux efforts cherchant à gérer et apaiser les tensions militaires dans la péninsule coréenne et dans le monde via une coordination militaire cohérente et efficace avec nos partenaires et alliés, en étant transparents sur les mesures défensives que nous prenons et en appliquant les mesures idoines de réduction des risques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Le droit de légitime défense est la pierre angulaire fondamentale pour garantir l'existence et le développement de l'État et il est au cœur même de la souveraineté nationale. C'est précisément pour cette raison que la Charte des Nations Unies et d'autres règles du droit international prévoient que tous les États Membres de l'ONU disposent au même titre du droit de légitime défense, quels que soient la taille de leur territoire et de leur population ou leur niveau de développement. Je dénonce énergiquement et rejette catégoriquement la pratique injuste et anormale, répétée une fois de plus au Conseil de sécurité, qui consiste à appréhender injustement l'exercice légitime et juste de son droit de légitime défense par la République populaire démocratique de Corée, à la demande malhonnête des États-Unis et de leurs partisans.

Comme nous l'avons déjà dit, la mise à l'essai de ce nouveau type de missile balistique hypersonique à portée intermédiaire s'inscrit dans le plan de développement des capacités de défense nationale, dans le but de renforcer la viabilité et l'efficacité de la dissuasion stratégique, conformément à l'évolution des conditions de sécurité dans la région. Cela n'a donc pas la moindre incidence négative sur la sécurité des pays voisins. Aujourd'hui encore, alors que le nombre de civils tués à Gaza dépasse les 45 000, les États-Unis assimilent les ignobles massacres commis par Israël au droit de légitime défense, suscitant l'indignation de la communauté internationale. Dans le même temps, ils s'opposent à ce que la République populaire démocratique de Corée exerce légitimement son droit de légitime défense. Les États-Unis eux-mêmes sont l'incarnation extrême du deux poids, deux mesures et du mépris de la Charte qu'ils tournent en dérision.

Les manœuvres d'affrontement militaire hostiles à la République populaire démocratique de Corée que les États-Unis et leurs partisans effectuent dans la péninsule coréenne et alentour ont désormais atteint leurs paroxysmes, et leur caractère irresponsable, provocateur et dangereux est sans précédent. L'alliance entre les États-Unis et la République de Corée étant désormais un bloc militaire au fondement

nucléaire, une alliance de guerre nucléaire, le chantage et la menace nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée se sont concrétisés à un point inédit jusqu'ici. Qui plus est, les États-Unis vont jusqu'à associer des États membres de l'OTAN pour mener à grande échelle des exercices militaires conjoints de divers types autour de la péninsule coréenne. En conséquence, la menace militaire dirigée par les États-Unis s'intensifie à l'échelle mondiale, couvrant désormais l'Europe et la région de l'Asie-Pacifique, et son principal fer de lance est axé précisément sur la République populaire démocratique de Corée.

La mise au point, la mise à l'essai, la production et la détention du système d'armes dont la République populaire démocratique de Corée a besoin pour améliorer nettement sa dissuasion nationale font partie du juste exercice du droit inaliénable de légitime défense, droit naturel d'un État souverain, face à l'évolution des conditions de sécurité dans la péninsule coréenne et aux menaces potentielles. Cet exercice représente la garantie absolue de la sauvegarde de la paix et de la stabilité de la région.

À maintes reprises, le Conseil de sécurité, dont la mission première est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, a pointé du doigt le juste exercice du droit souverain de la République populaire démocratique de Corée, tout en restant silencieux sur les odieuses manœuvres militaires des États-Unis et de leurs partisans, lesquelles perturbent la paix et la stabilité de la région. Nous saisissons cette occasion pour mettre très fermement en garde contre cette approche.

Si une situation grave de conflit physique, que personne ne souhaite, devait se produire dans la péninsule coréenne à la suite de la folie guerrière des États-Unis et de la République de Corée, le Conseil de sécurité devra répondre d'avoir érigé en crime le juste exercice du droit souverain de la République populaire démocratique de Corée, en usant de deux poids, deux mesures extrêmement préjudiciables et en accordant toute impunité aux manœuvres de provocation guerrière des États-Unis et de la République de Corée.

Aujourd'hui, les États-Unis et une poignée de forces hostiles ont transformé le cadre de l'ONU, instance impartiale et égalitaire, en un véhicule d'affrontement farouchement opposé à République populaire démocratique de Corée. Cette réalité inquiétante confirme une vérité immuable : nous n'avons pas le droit de nous écarter, ne serait-ce d'un pouce, de la juste voie que nous avons choisie pour défendre notre souveraineté et notre droit à l'existence et au développement.

Le camarade Kim Jong-un, Président de la Commission des affaires d'État de la République populaire démocratique de Corée, a déclaré que l'effort consenti pour se doter d'une forte capacité militaire devait relever du droit naturel et incontournable de légitime défense et d'une politique nationale cruciale qu'un État souverain ne doit pas manquer d'appliquer, que l'environnement soit pacifique ou conflictuel. La destruction de l'équilibre des forces entre amis et ennemis est immédiatement synonyme de guerre. La paix, garantie par un pouvoir fort, peut être authentique et durable. C'est un enseignement avéré, tiré de l'histoire et de la réalité. La paix ne se défend pas en paroles.

Le Conseil de sécurité n'est pas l'apanage des États-Unis. Si les États-Unis et les forces qui les appuient continuent de se servir abusivement du Conseil de sécurité pour atteindre leurs objectifs politiques illégaux, la République populaire démocratique de Corée prendra des mesures plus résolues et plus décisives pour protéger ses droits souverains et ses intérêts. Par ailleurs, à l'avenir, la République populaire démocratique de Corée continuera d'exercer ses droits souverains en tant qu'État et de sauvegarder efficacement la paix et la sécurité régionales et mondiales en tant qu'État responsable doté d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance cruciale, dont la tenue a été demandée conjointement par le Japon et les membres du Conseil de sécurité qui partagent les mêmes idées, et de nous donner l'occasion de nous exprimer sur cette question importante. Neuf jours seulement se sont écoulés depuis ma dernière déclaration en tant que membre du Conseil (voir S/PV.9829). Comme je l'avais promis, le Japon continuera de contribuer aux délibérations du Conseil de sécurité, à quelque titre que ce soit. Je remercie également le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

Je tiens tout d'abord à condamner fermement le nouveau tir d'un missile balistique à propergol solide de portée intermédiaire effectué par la Corée du Nord, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Il ne s'agit pas simplement d'une question régionale, mais d'une question fondamentalement liée à la non-prolifération au niveau mondial, et c'est une question au sujet de laquelle nous devrions tous faire preuve d'unité. Par le passé, le Conseil de sécurité était uni et capable de s'exprimer d'une seule voix, et a adopté à l'unanimité 11 résolutions depuis 2006, qui, entre autres, exigent de tous les États Membres qu'ils prennent des mesures pour prévenir le transfert à la République populaire démocratique de Corée de missiles et d'articles et de technologies liés aux missiles. Le Conseil a agi ainsi en vertu de sa responsabilité particulière en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, les membres du Conseil ne sont plus unis s'agissant de ce dossier.

En mai 2022, le projet de résolution S/2022/431, qui aurait condamné le tir d'un missile balistique intercontinental effectué par la République populaire démocratique de Corée, a fait l'objet d'un veto (voir S/PV.9048). Depuis lors, le Conseil n'a pas su faire preuve de fermeté face aux provocations répétées de la République populaire démocratique de Corée. En outre, le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) a été contraint de mettre fin à son mandat en raison du veto de la Russie, dont l'objectif clair était de dissimuler sa coopération militaire illégale avec la Corée du Nord (voir S/PV.9591). Il s'agit d'une situation regrettable et totalement inacceptable, et le Conseil de sécurité est désormais paralysé face à cette grave menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos préoccupations quant à la pertinence du Conseil de sécurité. Jusqu'à présent, la République populaire démocratique de Corée a procédé au tir de plus de 100 missiles balistiques. La Russie continue d'attaquer l'Ukraine en utilisant des armes fournies par la République populaire démocratique de Corée et en envoyant des soldats de la République populaire démocratique de Corée au combat contre l'Ukraine. Tous ces actes témoignent d'un mépris dangereux des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et des décisions prises par le Conseil de sécurité, et la Russie, qui est censé être un membre permanent responsable du Conseil, n'hésite pas à enfreindre les résolutions qu'elle a elle-même approuvées.

Cette situation ne doit pas devenir la nouvelle norme et aucune excuse ne peut justifier ces violations. Nous avons entendu des arguments en faveur de l'assouplissement ou de la levée des sanctions, mais il ne faut pas récompenser de la sorte ceux qui violent les résolutions. À notre avis, rien n'explique ni ne justifie la nécessité pour la Corée du Nord de se doter de missiles balistiques, y compris de missiles balistiques intercontinentaux, de mettre au point des armes nucléaires et d'envoyer ses forces à plus de 10 000 kilomètres à travers le continent eurasiatique pour participer à une guerre pour des raisons de légitime défense. Si nous gardons le silence, nous enverrons un mauvais message, non seulement à Pyongyang, mais également au monde entier, notamment aux proliférateurs potentiels. La communauté internationale doit être consciente du danger systémique que représente cette approche irresponsable consistant à assouplir les sanctions.

Le Japon a quitté le Conseil de sécurité il y a tout juste une semaine, mais nous espérons toujours vivement que le Conseil prendra des mesures en réponse à ce phénomène sans précédent et à ce défi lancé à la légitimité et à la pertinence du Conseil. Le Japon n'épargnera aucun effort pour apporter son appui et prendre part à l'action du Conseil, car nous sommes convaincus que le Conseil doit jouer un rôle de premier plan pour protéger le régime mondial de non-prolifération. Aucun État Membre ne doit céder au désespoir et s'abstenir de dénoncer cette grave remise en cause des valeurs et de l'ordre du système des Nations Unies, dont nous célébrons cette année le quatre-vingtième anniversaire.

Je tiens également à souligner que la Corée du Nord continue de renforcer ses capacités militaires, notamment de mettre au point des armes nucléaires et des missiles balistiques, au détriment du bien-être de la population nord-coréenne. La situation humanitaire extrêmement grave qui règne en Corée du Nord n'est pas due aux sanctions, mais plutôt aux dépenses militaires irresponsables du pays, qui représenteraient plus de 25 % de son produit intérieur brut.

Je voudrais conclure en invitant instamment, une nouvelle fois, la République populaire démocratique de Corée à ne pas procéder à de nouveaux tirs et à se conformer immédiatement et pleinement à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à s'engager sur la voie de la diplomatie et à accepter les propositions de dialogue qui lui ont été faites à de nombreuses reprises.

La séance est levée à 16 h 35.